

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Organisme de formation : CFA STEPHAN UNIVERSITY – 3 Rue Peyrolières – 31 000 TOULOUSE.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° XXXXXXXX auprès du préfet de Toulouse
(**ORGANISME DE FORMATION CERTIFIE QUALIOPF**)

Les présentes conditions générales de vente ou CGV s'appliquent exclusivement aux ventes de prestations de formation relevant de la formation professionnelle continue.

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'Organisme de formation (ci-après « l'Organisme de Formation ») s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). Le client en prend connaissance et les accepte sans réserve.

L'Organisme de formation peut modifier à tout moment les présentes CGV.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

2. Gestion des inscriptions

Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à la réception de la convention de formation, signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à la réception du contrat de formation signé.

3. Annulation – remplacement

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Annulation par le client :

- Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit CFA STEPHAN UNIVERSITY et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation, et à condition que la personne remplaçante ait le même niveau au test de positionnement que le stagiaire.
- Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer le CFA STEPHAN UNIVERSITY par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception, reçu au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la

date de la formation.

- En cas d'annulation reçue moins de quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation à distance), le montant de l'inscription reste du en totalité à CFA STEPHAN UNIVERSITY. Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.
- Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.
- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat. En l'absence de force majeure, après toute annulation, abandon ou interruption, l'Organisme de formation se réserve le droit de retenir l'intégralité du montant de la formation à titre d'indemnisation. Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

Par l'Organisme de formation :

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. – En cas d'annulation par l'Organisme de formation, les sommes éventuellement versées sont remboursées au client. – En cas de report, l'Organisme de formation propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

En cas de cessation anticipée de la formation par l'Organisme de formation pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

4. Tarifs - Paiement

Les prix de nos formations sont indiqués Toutes Taxes Comprises sur tous nos supports.

L'Organisme de formation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis.

Le prix des formations est réglé par les financeurs publics, mutualistes ou paritaires de la formation professionnelle : OPCO, Caisse des dépôts, Pôle Emploi.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant.

En cas de paiement effectué par un OPCO, l'accord de financement par votre OPCO doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si le CFA STEPHAN UNIVERSITY n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points.

À défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

5. Responsabilité

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable, lequel est porté à sa connaissance.

L'Organisme de formation ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

6. Propriété intellectuelle

En vue d'assurer le respect des droits de propriété intellectuelle, le client et/ou le stagiaire s'interdit toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation ou diffusion à des membres de son personnel non participant à la formation ou à des tiers, des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, etc.) utilisés dans le cadre des formations, sauf autorisation expresse de l'Organisme de formation. Toute violation de cette interdiction pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

7. Confidentialité

L'Organisme de formation, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et les documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économique, technique, commerciale, etc.), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

8. Informatique et libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de l'Organisme de formation ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès, également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation.

9. Loi applicable

Toutes les contestations relatives aux ventes de prestation de formation conclues par l'Organisme de formation, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal de commerce de Toulouse.